
DELIBERATION N°2406 : DECISION MODIFICATIVE N°3 – MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL

Date de convocation : 11 janvier 2023
Date d'affichage :

Nombre de conseillers : 27

- en exercice : 27
- présents : 19
- absents représentés : 7
- absents non représentés : 1
- votants : 26

L'an deux mille vingt-trois, le mardi dix-sept janvier à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de BIEVRES, se sont réunis dans la salle du Conseil, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-11 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités territoriales

Étaient présents :

Mme Anne PELLETIER-LE BARBIER, M. Amine PATEL, Mme Caroline BOUGOT, M. Hubert HACQUARD, Mme Céline MAISONNEUVE, M. Marc LABELLE, Mme Chehrazade AINSEBA, M. Benoist BERTHIER, Mme Dorothée BRENEOL, Mme Virginie BREC, M. Philippe BAUD, M. Arnaud DESBOIS, M. Frédéric ELLEBOODE, M. Dan ATLAN, Mme Caroline NOGUES, M. Marc SUSPIZE, M. François DEVERNAY, Mme Florence CURVALE, Mme Nathalie ROUSSEL-HARD ;

Absents représentés :

Mme Christelle DE BEAUCORPS représentée par M. Amine PATEL,
M. Denis LENORMAND représenté par Mme Chehrazade AINSEBA,
Mme Marianne FERRY représentée par M. Benoist BERTHIER,
Mme Marie BRUCELLE représentée par Mme Caroline BOUGOT,
Mme Sophie DUBOIS représentée par Mme Virginie BREC,
Mme Danièle BOUDY représentée par M. Marc LABELLE,
M. Emmanuel MICHAUX représenté par Mme Florence CURVALE

Absent non représenté :

M. Paul PARENT

Mme Céline MAISONNEUVE a été nommée Secrétaire de séance,

La séance a été déclarée ouverte à 20 heures 30.

2406 – DECISION MODIFICATIVE N°3 – MODIFICATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le débat d'orientation budgétaire en date du 09 Février 2022,

Vu le vote du budget primitif 2022 en date du 15 Mars 2022,

Vu la Décision modificative n°1 en date du 04 septembre 2022,

Vu la Décision modificative n°2 en date du 06 décembre 2022,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 10 janvier 2023,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Article 1 : VOTE le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2022 qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement : 10 683 523.29 €

Section d'investissement : 7 234 588.90 €

Chapitres	Dépenses de fonctionnement	DM N°2	DM N°3	Ajustement de crédits
11	Charges à caractère général	2 982 278,60 €	- 94 062,15 €	2 888 216,45 €
12	Charges de personnel	5 121 500,00 €	94 062,15 €	5 215 562,15 €
14	Atténuation de produits	298 208,00 €		298 208,00 €
65	Autres charges de gestion courante	734 683,87 €		734 683,87 €
66	Charges financières	19 841,72 €		19 841,72 €
67	Charges exceptionnelles	8 200,00 €		8 200,00 €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	541 891,14 €		541 891,14 €
23	virement à la section d'investissement	976 919,96 €		976 919,96 €
73	Impôts et taxes	- €		- €
Total :		10 683 523,29 €	- €	10 683 523,29 €

Chapitres	Recettes de fonctionnement	DM N°2	DM N°3	Ajustement de crédits
70	Produits des services du domaine	757 700,00 €	- €	757 700,00 €
73	Impôts et Taxes	8 606 321,00 €	- €	8 606 321,00 €
74	Dotations, Subventions et Participations	993 700,00 €	- €	993 700,00 €
75	Autres produits de gestion courante	132 000,00 €	- €	132 000,00 €
13	Atténuation de charges	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
76	Produits financiers	- €	- €	- €
77	Produits exceptionnels	120 000,00 €	- €	120 000,00 €
78	Reprises sur amortissements et provisions	- €	- €	- €
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 802,29 €	- €	13 802,29 €
2	Excédent antérieur reporté	- €	- €	- €
Total		10 683 523.29 €	- €	10 683 523,29 €

Chapitres	Dépenses d'investissement	DM N°2	DM N°3	Ajustement de crédits
20	Immobilisations incorporelles	589 012,57 €	- €	589 012,57 €
204	Subventions d'équipement versées	424 620,83 €	- €	424 620,83 €
21	Immobilisations corporelles	3 397 832,21 €	- €	3 397 832,21 €
23	Immobilisations en cours	143 719,60 €	- €	143 719,60 €
16	Emprunts et dettes assimilées	250 000,00 €	- €	250 000,00 €
10	Dotations, Fonds et Réserves	135 043,40 €	- €	135 043,40 €
20	Dépenses imprévues investissement	- €	- €	- €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 802,29 €	- €	13 802,29 €
41	Opérations patrimoniales	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
42	Ordre entre sections	- €	- €	- €
1	Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé	2 210 558,00 €	- €	2 210 558,00 €
Total		7 234 588,90 €	- €	7 234 588,90 €

Chapitres	Recettes d'investissement	DM N°2	DM N°3	Ajustement de crédits
13	Subventions d'investissement	1 008 264,80 €	- €	1 008 264,80 €
16	Emprunts	1 500 000,00 €	- €	1 500 000,00 €
10	Dotations, Fonds et Réserves	2 137 513,00 €	- €	2 137 513,00 €
24	Produits de cession	1 000 000,00 €	- €	1 000 000,00 €
40	Amortissements	541 891,14 €	- €	541 891,14 €
41	Opérations patrimoniales	70 000,00 €	- €	70 000,00 €
21	Virement de la section de fonctionnement	976 919,96 €	- €	976 919,96 €
RAR	RAR Recettes	- €	- €	- €
Total		7 234 588,90 €	- €	7 234 588,90 €

DELIBERATION VOTEE A LA MAJORITE
(3 VOTES CONTRE, M. MICHAUX, MMES CURVALE ET ROUSSEL-HARD)

Fait à Bièvres, le **23 JAN. 2023**

Pour extrait conforme,
Anne PELLETIER-LE-BARBIER
Maire de Bièvres



